



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 5 janvier au 7 février 2023

Projet de parc éolien de **Louin**

LETTRE D'INFO N°4 · Décembre 2022

Photo d'illustration

Eolise est une société spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Depuis fin 2017, l'équipe d'Eolise travaille au **développement d'un parc éolien au sud-ouest du bourg de Louin**, le long de la D398, en **collaboration avec des bureaux d'étude indépendants**. Nous avons **mené un travail d'information détaillé** pour vous faire suivre l'avancée du projet : trois lettres d'information ont été diffusées en boîtes aux lettres depuis 2019, et une page web dédiée a été créée (et mise à jour régulièrement).

Après plusieurs années d'études, **le projet a été déposé en Préfecture en juin 2021**, afin qu'il soit étudié par les services de l'Etat, qui devra décider d'autoriser ou non le projet. **En janvier 2023, l'enquête publique débute**. Votre participation est importante ! Nous vous rappelons donc, au verso, les informations principales sur le projet ainsi que ses atouts.



HORAIRES DES PERMANENCES

Mairie de **LOUIN** ·

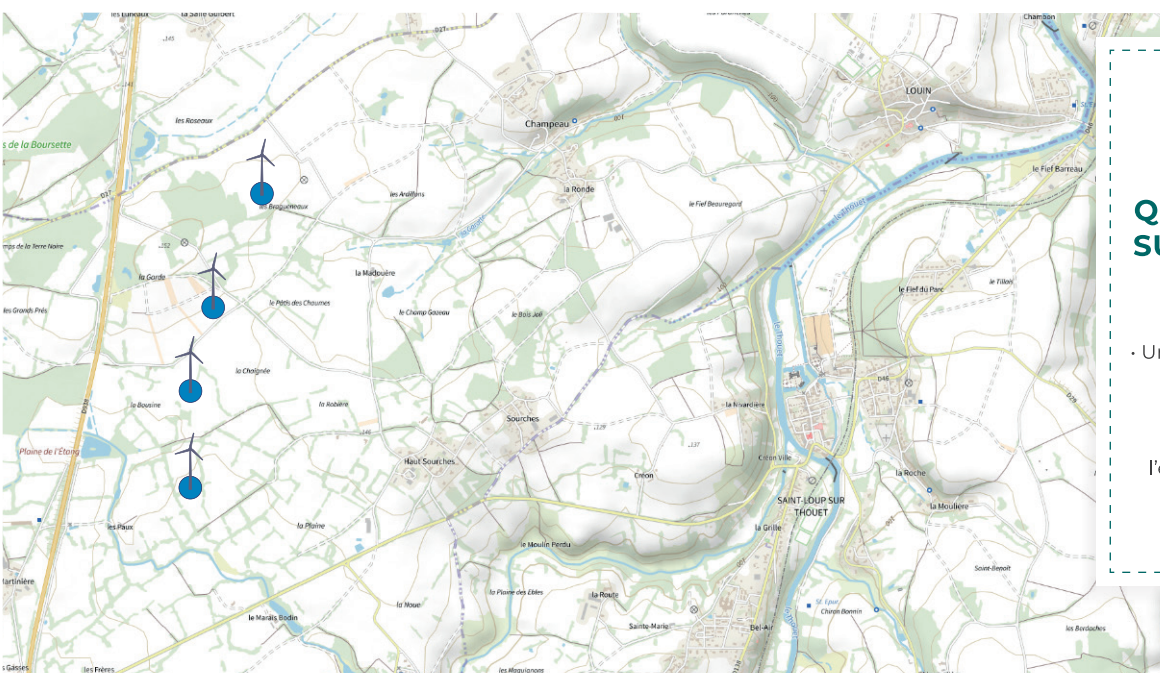
- Jeudi 5 janvier**, de 9h à 12h
- Mardi 10 janvier**, de 14h à 17h
- Jeudi 19 janvier**, de 14h à 17h
- Mardi 24 janvier**, de 9h à 12h
- Jeudi 2 février**, de 14h à 17h
- Mardi 7 février**, de 14h à 17h



QUELLES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE ?

- **4 éoliennes** de 200 m de hauteur totale
- Une **puissance unitaire de 5,7 MW**, soit un total de 22,8 MW
- Une **production énergétique de 52 300 MWh par an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 25 500 habitants, chauffage et eau chaude inclus.

Les détails du projet sont disponibles sur notre site : www.eolise.fr/projet/louin/



L'ENQUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Photomontage du Parc éolien de Louin réalisé en sortie du hameau de la Guichardière sur la D27.

Du 5 janvier au 7 février, tous les habitants, élus, commerçants, associations, etc. des communes concernées et ceux résidant dans un rayon de 6 km autour du projet peuvent **consulter l'intégralité des études et participer à l'enquête publique**.

Pour cela, vous pouvez vous rendre aux **permanences du commissaire-enquêteur dans les mairies**. Vous pouvez également **contribuer sur internet**, sur le **registre dématérialisé** disponible à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/4342.

Ou bien en envoyant un **e-mail à l'adresse** : enquete-publique-4342@registre-dematerialise.fr. Le préfet a ensuite 3 mois pour rendre son avis à la suite de l'enquête publique (ce délai peut être plus long en fonction des administrations).

UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Le projet éolien de Louin s'intègre particulièrement bien aux caractéristiques du territoire.

Situé dans une zone avec un bon gisement de vent, il permet d'installer les **4 éoliennes en conservant une distance de 640 mètres de l'habitation** la plus proche (toutes les autres habitations sont plus éloignées).

Les éoliennes sont disposées en ligne, au bord de la D938, axe routier fréquenté entre Parthenay et Thouars.

PRODUIRE SA PROPRE ÉNERGIE... ET EN RÉCOLTER LES FRUITS ?

L'installation d'un parc éolien permet au territoire d'être acteur de la production d'électricité.

En effet, nos modes de vie impliquent des consommations d'électricité, qu'il faut bien produire quelque part ! L'installation d'éoliennes permet alors au territoire d'être acteur de cette production.

Mieux, la **loi d'accélération des énergies renouvelables (en discussion au Parlement)** prévoit que les riverains (collectivités et habitants) pourraient bénéficier de **tarifs d'électricité réduits lorsqu'un parc sera installé près de chez eux !** Un gain direct pour le pouvoir d'achat.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est soumise à différents impôts et génère donc des revenus locaux, qui bénéficient ensuite aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année environ **65 000 € pour la commune de Louin** et environ **85 000 € pour la communauté de communes**. Ces revenus sont annuels et dureront 25 ans.

Sur le territoire, **des emplois seront également pérennisés et créés dans différents secteurs**, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation : hôtellerie, BTP, technicien de maintenance des éoliennes, etc.

UNE RÉPONSE AUX CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Les projets éoliens permettent de produire de **l'électricité en émettant très peu de CO₂**. Ils contribuent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique et les événements extrêmes qui en découlent, comme les canicules qui se sont multipliées cet été.

Par ailleurs, dans le contexte de crise énergétique et de risque de pénurie, **un parc éolien assure une production d'électricité locale, renforçant l'indépendance énergétique du pays**. Enfin, avec l'envolée des prix, l'électricité produite permet de protéger le pouvoir d'achat : **l'électricité des éoliennes est en moyenne trois fois moins chère que les prix constatés sur le marché de l'électricité** depuis fin 2021.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Marc-Alexandre GUILBARD · *Chef de projet* · Baptiste WAMBRE · *Responsable développement* ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : ma.guilbard@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".